

## Séance publique du 12 février 2007

### Délibération n° 2007-3917

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : GIVORS

objet : **Projet de renouvellement urbain - Convention avec l'Anru**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'adhésion de la commune de Givors à la Communauté urbaine à partir du 1er janvier 2007, il est proposé de signer la convention de renouvellement urbain pour le quartier des Vernes (en ZRU) et le centre-ville (dérogation article 6), avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

Ce projet de renouvellement urbain traite d'une manière globale et coordonnée des problématiques de l'habitat et du relogement à l'échelle de la ville à travers l'intervention en tissus ancien et d'habitat social sur deux quartiers prioritaires, avec le programme suivant :

- pour le quartier des Vernes :

- . démolition des 4 tours Jacques Duclos, soit 156 logements (réalisée),
- . réhabilitation de 140 logements locatifs sociaux,
- . construction de locaux d'activités, relocalisation des services publics et restructuration de la dalle de stationnement,
- . réalisation de logements neufs (environ 120) en accession, libres et sociaux,
- . création de voirie et de desserte,
- . aménagement des espaces publics et résidentialisation ;

- pour le centre-ville :

- . restructuration des espaces publics, places et voiries,
- . requalification d'îlots dégradés pour la réalisation de logements sociaux,
- . réalisation de logements neufs,
- . réhabilitation de logements sociaux,
- . redynamisation de la structure commerciale.

La reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis est programmée sur les communes de Givors et Grigny.

Le programme de ces aménagements se traduit globalement par un volume prévisionnel de 40 175 197 € de dépenses subventionnables par l'Anru. Il se décompose comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| - démolitions                                | 2 657 699 €  |
| - construction de logements locatifs sociaux | 11 433 000 € |
| - requalification d'îlots anciens            | 2 698 350 €  |
| - réhabilitation                             | 1 300 000 €  |
| - résidentialisation                         | 308 568 €    |
| - amélioration qualité de service            | 1 243 900 €  |
| - aménagements                               | 15 383 754 € |
| - équipements et locaux associatifs          | 2 992 832 €  |
| - aménagements d'espaces commerciaux         | 955 000 €    |
| - ingénierie et conduite de projet           | 1 202 094 €  |

Le montage financier prévisionnel est le suivant :

|                      |              |
|----------------------|--------------|
| - Anru               | 12 357 095 € |
| - Communauté urbaine | 3 326 228 €  |
| - Commune            | 6 535 985 €  |
| - Département        | 801 770 €    |
| - Région             | 3 151 416 €  |
| - bailleurs sociaux  | 10 669 104 € |
| - autres             | 3 333 599 €  |

Ce dossier a été présenté et validé par le comité d'engagement de l'Anru le 6 avril 2006. Il est donc proposé aujourd'hui d'approuver la signature de la convention et son annexe financière qui permettra d'organiser l'ensemble de l'ingénierie financière nécessaire au lancement des opérations.

Cette convention sera signée entre les financeurs et les maîtres d'ouvrage de ces opérations, soit l'Anru, la commune de Givors, la Communauté urbaine, la Région, le Département, la Caisse des dépôts et consignations, la Foncière logement et les bailleurs sociaux. Elle détaille l'ensemble des opérations à réaliser d'ici 2011 par les maîtres d'ouvrage, principalement la commune de Givors, la Communauté urbaine et les bailleurs sociaux.

Sur le montant total prévisionnel de 40 175 197 € de dépenses subventionnables, la Communauté urbaine prévoit un engagement net contractuel de 3 326 228 €.

Les opérations de court terme sont portées et achevées sous maîtrise d'ouvrage communale.

Il est précisé que chacune des opérations qui sera lancée au titre de ce programme fera l'objet d'une présentation et d'une délibération d'approbation individuelle qui précisera son inscription dans les programmations budgétaires communautaires.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 15 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la convention financière 2007-2011 pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de Givors représentant un programme de dépenses totales subventionnables de 40 175 197 € et un engagement financier prévisionnel de la Communauté urbaine de 3 326 228 € en charge nette.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer cette convention et son annexe financière avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, la Région, le Département, la commune de Givors et tous les partenaires concernés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,